

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 juin 2017

**5<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-6-5-3

**Service instructeur**  
DEAA - service aménagement des territoires

**Service consulté**

**ÉLABORATION DU SCHEMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE  
LA RÉGION GRAND EST - CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
A LA PREMIÈRE PHASE DU DOSSIER**

Résumé : Rendu obligatoire par la loi NOTRe, le SRADDET doit être adopté par la Région au plus tard le 27 juillet 2019. La Région Grand Est a lancé l'élaboration de ce dossier le 9 février 2017. Le Département, qui est une personne publique associée, doit remettre sa contribution à la première phase du SRADDET sur une plateforme collaborative entre mai et juillet 2017. Il vous est proposé d'approuver cette contribution.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 28 avril 2017.

**1) Elaboration et contenu du SRADDET**

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), créé par la loi NOTRe, doit fixer les « objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».

Le SRADDET est composé de trois parties :

- Le rapport qui présente le projet pour le territoire régional,
- Le fascicule de règles générales, organisé en chapitres thématiques,

- Les annexes, sans valeur contraignante qui comprennent par exemple le rapport sur les incidences environnementales, l'état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets....

Le SRADDET doit prendre en compte certains documents de rang supérieur et être compatible avec d'autres.

Le SRADDET est un document intégrateur. Il fusionnera les quatre schémas régionaux suivants :

- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), issu d'une nouvelle compétence régionale en cours d'élaboration,
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), en cours d'actualisation sur la base d'un bilan technique,
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- Le Document de Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT) et le Document de Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) qui seront élaborés directement dans le cadre du SRADDET. Les textes précisent que les objectifs en matière d'infrastructures de transports, d'intermodalité et de développement des transports portent sur le transport de personnes et le transport de marchandises.

Le SRADDET est opposable aux documents de rang inférieur ; en particulier, les SCOT (les PLU en l'absence de SCOT), les PDU (Plan de Déplacement Urbain) et PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire – Planète 68 pour le Département), ainsi que les chartes des parcs naturels régionaux, ont obligation de :

- Prendre en compte les objectifs du SRADDET,
- D'être compatibles avec les règles générales du fascicule.

## **2) Contexte, enjeux et concertation pour le SRADDET**

### *a) Une concertation très large :*

La Région Grand Est a lancé le 9 février 2017 son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Stratégique et intégrateur pour renforcer l'attractivité du Grand Est, le SRADDET doit avoir un projet politique fédérateur qui permet de réaffirmer la position régionale en faveur du développement durable (leadership), pour impulser un aménagement structuré des territoires et accompagner leur développement.

Sont associés à l'élaboration du SRADDET :

- Les 10 départements,
- Les 149 EPCI :
  - 2 métropoles (Strasbourg et Nancy) : Metz à venir,
  - 1 communauté urbaine (Reims),
  - 17 communautés d'agglomération,
  - 129 communautés de communes,
- Les 3 parcs naturels régionaux,
- Les 31 SCOTs,
- Les 3 régions voisines (Hauts de France, Ile de France et Bourgogne – Franche Comté),

- Les espaces de coopération transfrontalière (Eurodistrict trinational de Bâle pour le Haut-Rhin).

D'autres instances sont également sollicitées : CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional), CRB (Comité Régional de la biodiversité), CSPRN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), SNCF, VNF, AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) ...

Au vu de la multiplicité des contributions attendues, celle du Département devra être synthétique, pour apporter une réelle valeur ajoutée au développement territorial de l'Alsace avec une vision des grands enjeux d'aménagement et de développement durables.

*b) Un planning très serré :*

Rendu obligatoire par la loi NOTRe, il doit être réalisé dans les 3 ans qui suivent la publication de l'ordonnance, soit une adoption par l'Assemblée régionale au plus tard le 27 juillet 2019.

La Région prévoit une déclinaison du projet selon les quatre thématiques générales suivantes :

- Egalité et aménagement des territoires,
- Transports,
- Climat / Air / Energie,
- Biodiversité.

Elle a organisé le 3 avril 2017 une première réunion de travail avec les 10 départements, qui ont adopté une position partagée d'établissement d'un schéma prospectif plutôt que prescriptif, qui doit être affirmé comme un outil de méthode, de bonnes pratiques et de gouvernance. De ce point de vue et dans le respect du principe de subsidiarité, le SRADDET doit permettre d'identifier les acteurs nécessaires, de désigner les chefs de filât et les responsabilités d'assembler, d'organiser les délégations de telle sorte que les opérateurs publics et privés intéressés agissent de concert.

Plusieurs séminaires thématiques et transversaux de co-construction dédiés au SRADDET seront organisés :

- Egalité et Aménagement des Territoires,
- Transports et Mobilité,
- Biodiversité.

Les contributions écrites sont à déposer sur la plateforme collaborative, qui devrait être élaborée prochainement, pour fin juillet 2017 au plus tard. Elles font l'objet de fiches synthétiques décrivant le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les grandes priorités.

En fonction de l'évolution des échanges, d'autres thématiques pourront être retenues. La Région prévoit d'établir le projet de rapport pour fin 2017.

Une seconde phase de concertation devrait se dérouler début 2018 en vue de l'établissement du fascicule comprenant les règles.

Enfin, le Département devrait être consulté officiellement fin 2018 sur le projet de SRADDET arrêté avant lancement de l'enquête publique par la Région.

### **3) Contribution départementale haut-rhinoise**

L'ambition politique de la Région au travers du SRADDET est :

- De construire un projet fédérateur pour le Grand Est,
- De renforcer l'action collective au service du développement durable,
- D'impulser un aménagement structuré des territoires,
- De conforter le Grand Est dans son environnement transfrontalier européen,
- D'accompagner le développement territorial faisant écho au SRDEII,
- De réussir le dialogue Région-territoires pour une gouvernance partagée.

Un comité de pilotage interne a été mis en place, afin d'impliquer de manière transversale et structurée l'ensemble des directions concernées (DIR, DEVI, DEAA, DECS, DSOL, C3P) et des partenaires associés (ADAUHR, ADIRA, ADT, ADIL).

Cette large concertation a permis de prioriser les enjeux d'un développement équilibré de nos territoires.

Les échanges ont abouti à l'élaboration du projet de contribution départementale à la première phase du SRADDET joint à la présente note.

Ce document se base sur les quatre grandes thématiques définies par la Région, qui ont été déclinées selon plusieurs axes. Le tableau ci-dessous récapitule pour chacun des axes les enjeux :

Thématique de la Région	Axe	Résumé
Aménagement et Egalité des Territoires	Espace des Trois Frontières	Enjeux structurants du secteur des Trois Frontières (EuroAirport, quartier Euro3lys, pont franco-suisse sur le Rhin, route des carrières...)
Aménagement et Egalité des Territoires	Positionnement et développement de l'axe rhénan / ports rhénans	Enjeu trafic fluvial / intermodalité / ports et zones d'activités
Aménagement et Egalité des Territoires	Positionnement et développement de l'axe rhénan / zone franche économique européenne	Création d'une zone franche économique européenne à titre expérimental dans un cadre normatif adapté
Aménagement et Egalité des Territoires	Positionnement et développement de l'axe rhénan / reconversion de Fessenheim	Accompagnement de la reconversion de la centrale
Aménagement et Egalité des Territoires	Attractivité des territoires du massif des Vosges	Prise en compte du diagnostic et des enjeux spécifiques du massif des Vosges (tourisme, agriculture, services et équipements...)
Aménagement et Egalité des Territoires	Développement économique des territoires	Diversité d'offres économiques (pour grands projets, activités Seveso, en lien avec grands projets structurants d'infrastructures...)

Aménagement et Egalité des Territoires	Valorisation des sites industriels	Exploitation des potentiels de mutualisation des sites industriels (emprises foncières / immobilières, économie circulaire, valorisation énergétique...)
Aménagement et Egalité des Territoires	Economie circulaire	Synergies à développer pour le partage des produits, sous-produits et de l'énergie
Aménagement et Egalité des Territoires	Place des villes moyennes dans l'armature urbaine	Réaffirmer la place des villes moyennes dans l'armature urbaine des territoires du Haut-Rhin
Aménagement et Egalité des Territoires	Diversification des formes d'habitat	Diversifier les formes d'habitat pour accompagner la mobilité et le parcours résidentiel des habitants
Aménagement et Egalité des Territoires	Reconversion et valorisation des friches	Difficultés et enjeux de reconversion des friches
Aménagement et Egalité des Territoires	Silver développement	Améliorer le service rendu aux usagers / personnes dépendantes par une approche globale, transversale et partenariale
Transports	Infrastructures ferroviaires	Principaux enjeux : Achèvement LGV, Est, desserte de l'EuroAirport...
Transports	Plateformes aéroportuaires	Vision prospective pour l'EuroAirport et pour l'aérodrome de Colmar-Houssen
Transports	Axes routiers d'intérêt régional	Définition des routes départementales d'enjeu régional
Transports	Ecotaxe PL	Enjeu de développement durable (faire supporter aux poids lourds les émissions polluantes, le bruit et la dégradation des chaussées générées, réduction du trafic PL et des incidences de la LKW MAUT.
Transports	Tunnel Maurice Lemaire (RN59)	Réduction du trafic PL dans les cols vosgiens
Climat-Air-Energie	Energies du futur, géothermie, valorisation des déchets	Déclinaison des actions de PLANETE68
Biodiversité	Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Préservation des milieux naturels spécifiques du Haut-Rhin (collines sèches, forêts mixtes de montagne...)
Biodiversité	Valorisation de la vocation agricole des territoires ruraux haut-rhinois	Soutien à la filière agricole, notamment à travers des GERPLAN et à l'élevage (abattoir départemental de Cernay)

En parallèle, une réflexion similaire a été mise en œuvre dans le Bas-Rhin et s'est concrétisée par l'établissement d'un document de synthèse par l'ADEUS, regroupant les apports du Conseil départemental du Bas-Rhin, des SCOT et de l'Eurométropole de Strasbourg (cf. document joint).

Le document bas-rhinois s'articule à partir d'une vision commune à trois échelles :

- *L'Alsace, le plus européen des territoires français*
  - Profiter du positionnement géostratégique de l'Alsace au carrefour de quatre corridors européens,
  - Ancrer l'Alsace dans le maillage ferré du Rhin supérieur, du Sillon lorrain et du Benelux,
  - S'appuyer sur le Rhin, artère maîtresse de l'axe rhénan,
  - Tirer parti du rayonnement et de l'excellence de nos universités,
  - Renforcer notre dimension européenne.
- *Une métropole forte ...*
  - Affirmer l'Eurométropole de Strasbourg en tant que capitale européenne, rhénane et régionale,
  - Renforcer et développer les fonctions métropolitaines à forte valeur ajoutée.
- *... dans des territoires forts*
  - S'appuyer sur les moteurs économiques des territoires,
  - Gagner de la valeur ajoutée dans les territoires,
  - Jouer la carte du tourisme à toutes les échelles pour une complémentarité entre l'offre urbaine et le tourisme rural,
  - Se coordonner pour renforcer l'attractivité résidentielle de tous les territoires,
  - Conforter et moderniser les réseaux de transports pour renforcer l'attractivité des territoires,
  - Faire de l'énergie un levier de développement économique,
  - Valoriser la richesse de la biodiversité et des paysages alsaciens.

La contribution du Haut-Rhin a été communiquée, par parallélisme des formes, aux sept SCOT de notre territoire. Elle a aussi été adressée au Département du Bas-Rhin, à l'Eurométropole de Strasbourg et au Président de l'interSCOT du Bas-Rhin, en vue de la réalisation d'un document unique alsacien, sous réserve d'intégration des données et enjeux des territoires haut-rhinois.

Il vous est proposé d'approuver le projet de contribution départementale à la première phase SRADDET, annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN